

Formulaire "Infos entreprise pour contrat de professionnalisation"

Dans le cadre de ses missions l'INSTITUT DES VIANDES (IDV) peut être amené à éditer la première version du formulaires administratifs (C.E.R.F.A.) contrat de professionnalisation pour le compte des entreprises demandeuses.

Vous trouverez dans ce formulaire les informations à renseigner pour que notre équipe puisse préparer votre CERFA sur l'outil en ligne de l'OPCOMMERCE et qu'il vous soit directement transmis.

Merci de remplir consciencieusement et avec les informations liées à votre compte de gestion OPCOMMERCE et de le renvoyer par mail à l'adresse recrutement@idv-fr.org.

A noter que lors de la transmission du CERFA prérempli, l'entreprise doit vérifier l'ensemble des données et peut à tout moment changer les informations renseignées.

En cas de besoin, notre équipe reste joignable, soit sur le mail de votre contact dédié, soit à recrutement@idv-fr.org

IMPORTANT :

L'employeur dispose d'un délai de 5 jours suivant le début de l'exécution du contrat pour le communiquer à l'OPCOMMERCE. Il est accompagné du programme de formation et de la convention de formation en cas de formation externe et/ou du protocole de formation interne.

En cas de transmission tardives des informations par l'entreprise, l'IDV ne serait être tenu responsable du retard éventuel.

Infos entreprise EMPLOYEUR

Veillez à renseigner les éléments permettant de rattacher votre établissement à votre compte OPCOMMERCE

En rouge les cases à remplir obligatoirement, sans quoi nous ne pourrons pas procéder à la transmission du CERFA via l'outil de l'OPCOMMERCE	
Mail compte OPCOMMERCE	
Raison sociale	
SIREN	
Clé SIRET	
Etablissement	
Adresse	
Code Postal	
VILLE	
Téléphone	
Courriel	
Code NAF	
Effectif	
Caisse de retraite complémentaire	
Organisme de prévoyance	
Code IDCC	
Convention Collective Appliquée	
Signataire pour l'entreprise (Prénom NOM)	
Fonction	
Mail	
Conseiller OPCO	
Mail conseiller OPCO	
Téléphone conseiller OPCO	
Le coût de formation comporte un reste à charge pour l'employeur. Ce reste à charge peut être imputé à votre Plan de Développement des Compétences.	
Facturation reste à charge	

Infos entreprise TUTEUR

La désignation d'un tuteur est obligatoire dans l'accompagnement de l'alternant recruter, selon la réglementation en vigueur (décret du 22/08/2014). L'employeur peut, notamment en l'absence d'un salarié répondant aux conditions prévues, assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. A cet effet, l'employeur atteste en cochant la déclaration ci-dessous que le tuteur remplit les conditions nécessaires.

NOM Tuteur	
Prénom Tuteur	
Emploi occupé	
Date de naissance	
Sexe	
Mail	
Téléphone	
Formation tuteur déjà effectuée	

L'employeur atteste que le tuteur désigné (cases à remplir obligatoirement)	
(Les deux conditions doivent être remplies pour le tuteur désigné.)	
- Possède une expérience d'au moins 2 ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé,	
- N'exerce pas simultanément ses fonctions à l'égard de plus de 3 salariés bénéficiaires en contrats de professionnalisation, ou d'apprentissage ou de période de professionnalisation, s'il est salarié et à l'égard de plus de 2 salariés s'il est l'employeur.	
Financement de la fonction tutorale	
L'OPCOMMERCE peut apporter à l'employeur une aide à l'exercice de la fonction tutorale, pour l'accompagnement des salariés en contrat de professionnalisation. Cette aide est versée à l'employeur dans le cadre de la mise à disposition d'un tuteur pour encadrer la personne en formation. Elle est calculée sur la base d'un plafond mensuel. Pour bénéficier de l'exercice de la fonction tutorale, le tuteur doit justifier d'un salaire horaire chargé.	

Infos entreprise CONTRAT

En rouge les cases à remplir obligatoirement, sans quoi nous ne pourrions pas procéder à la transmission du CERFA via l'outil de l'OPCOMMERCE	
Nature du contrat	
Type de contrat	
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis)	
Classification de l'emploi dans la convention Collective : NIVEAU	
Classification de l'emploi dans la convention collective : COEFFICIENT HIERARCHIQUE	
Date début du contrat ou date d'effet de l'avenant	
Date de fin du contrat ou de l'action de professionnalisation si CDI	
Durée de la période d'essai en jours	30 jours
Durée hebdomadaire de travail	
Salaire mensuel brut à l'embauche	A remplir par l'entreprise sur son espace OPCOMMERCE lors de la récupération et vérification du cerfa
Date de signature	
Lieu de signature	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus (NOM ; Prénom ; Fonction)
